

LIVRET D'ACCUEIL

Année Universitaire 2024-2025

LICENCE

*Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et
Régionales 2^e année*

DÉPARTEMENT D'ALLEMAND



Les équipes administrative et enseignante vous souhaitent la bienvenue au sein de l'UFR Langues et Communication de l'Université de Bourgogne.

UNIVERSITE DE BOURGOGNE
UFR Langues et Communication
Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales
4 boulevard Gabriel – 21000 DIJON
Tél : 03 80 39 56 00
<http://langues-communication.u-bourgogne.fr/>

SOMMAIRE

1. Le campus.....	3
2. L'UFR Langues et Communication.....	4
L'équipe administrative du pôle LLCER.....	4
Les inscriptions.....	5
Organisation de l'année universitaire.....	5
3. Le département d'allemand.....	7
Le département d'allemand à l'UB, c'est :.....	7
Organigramme du département d'allemand.....	7
4. Vos études en Licence LLCER Allemand.....	8
Présentation générale.....	8
Compétences visées dans le cadre de la licence LLCER Allemand.....	10
Tableau des enseignements en Licence LLCER 2 ^e année parcours Métiers des Langues...	11
5. Les examens.....	16
6. Mobilité étudiante.....	20
7. Poursuite d'études en master à l'UB.....	21
8. Les services.....	23
Les bibliothèques universitaires.....	23
ENT et services numériques.....	25
Le service des étudiants boursiers des UFR Langues et communication, Lettres et Sciences Humaines.....	27
Vos autres interlocuteurs.....	28
Listes des principaux signes utilisés dans les documents officiels.....	29

1. LE CAMPUS

Réseau de transport en commun DIVIA

- **Plusieurs lignes de bus** du réseau Divia desservent le campus de Dijon. Toutes informations, tarifs, plans et lignes sur le site :

www.divia.fr

- De la gare aux résidences universitaires, de la BU au centre-ville ou d'un amphi à la piscine olympique...**le Tramway**
La ligne T1 (Dijon Gare <> Quétigny Centre) dessert tout le secteur universitaire, de la Faculté de Médecine à l'UFR STAPS, en passant par l'avenue Alain Savary.



Divia Vélo : Comment louer son vélo pour 1, 3, 6, 12 mois ! Lieu de retrait, tarifs, toutes infos sur : www.divia.fr

Se restaurer, se loger sur le campus

Le Crous loge près de 4100 étudiants et sert près d'un million de repas par an. Offrir un service de restauration à tarif social étudiant et des logements sur critères sociaux sont deux des missions principales du Crous après celle de la gestion des dossiers de bourses.

- Pour connaître tous les restaurants et cafétérias gérés par le Crous, leurs heures d'ouverture, les menus, les tarifs...
- Pour faire une demande de logement

Un seul site web : www.crous-dijon.fr

2. L'UFR LANGUES ET COMMUNICATION

L'UFR Langues et Communication vous propose **deux grands secteurs de formation en langues**, dans lesquels vous pourrez vous spécialiser tout au long de votre cursus : dans le cadre de la Licence (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années), puis dans le cadre du Master (4^{ème} et 5^{ème} années), jusqu'au Doctorat :

- La **formation en LLCER** (Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales)
- La **formation en LEA** (Langues étrangères appliquées)

L'équipe administrative du pôle LLCER

Responsable de Scolarité :

Karine DELASSELLE
Bureau 164 - 03 80 39 56 08
scolarite.llce@u-bourgogne.fr

Secrétariat pédagogique allemand:

Gaëlle Ward
Bureau 144 - 03 80 39 56 50
secretariat.allemand@u-bourgogne.fr

Pour les étudiants L.AS

- Paul-Michael Walker : Paul-Michael.Walker01@u-bourgogne.fr
- À l'UFR Sciences de Santé : ufrsante-pass@u-bourgogne.fr
- À l'UFR Langues et Communication : aurelie.wals@u-bourgogne.fr

Pour les étudiants du parcours bidisciplinaire (cursus intégré Dijon-Mayence)

- Amandine Genty, responsable du bureau Mayence : bureau 160 – 03 80 39 56 05
amandine.genty@u-bourgogne.fr
- Cigdem Akkas : bureau 158 – 03 80 39 56 76
Cigdem.Akkas@u-bourgogne.fr

IMPORTANT :

Les informations concernant votre licence (emploi du temps, absence de professeurs, changement de salle, offre de stages, examens ...) sont à consulter régulièrement sur le panneau d'affichage au 1^{er} étage, côté lettres, et sur l'ENT.

Les inscriptions

Vous devez bien distinguer l'inscription administrative de l'inscription pédagogique :

❖ **L'inscription administrative :**

L'inscription administrative annuelle est **obligatoire** et précède l'inscription pédagogique aux modules de formation.

Une fois accomplie, elle permet la délivrance de la carte d'étudiant et des certificats d'inscription mais également la validation des résultats aux examens et la délivrance du diplôme.

❖ **L'inscription pédagogique :**

Elle correspond à l'inscription aux matières objets de choix et aux examens correspondants. Vous devrez remettre la fiche d'inscription pédagogique à votre secrétariat en fonction de votre choix de filière **avant le délai communiqué lors de la réunion de rentrée.**

Organisation de l'année universitaire

Rentrée : mardi 3 septembre 2024

Tutorat de rentrée L1 (obligatoire) : mardi 3-vendredi 6 septembre 2024

Début des cours du 1^{er} semestre : lundi 16 septembre 2024

Fin des cours du 1^{er} semestre : vendredi 13 décembre 2024

Examens 1^{ère} session – semestre 1 : du lundi 6 janvier au vendredi 17 janvier 2025

Début des cours du 2^{ème} semestre : lundi 20 janvier 2025

Fin des cours du 2^{ème} semestre : vendredi 18 avril 2025

Examens 1^{ère} session – semestre 2 : du lundi 12 mai au vendredi 23 mai 2025

Examens 2^{ème} session : du lundi 23 juin au vendredi 4 juillet 2025

VACANCES UNIVERSITAIRES :

- **Toussaint :** du samedi 26 octobre au lundi 04 novembre au matin
- **Noël :** du samedi 21 décembre au lundi 06 janvier au matin
- **Hiver :** du samedi 21 février au lundi 03 mars au matin
- **Printemps :** du samedi 19 avril après les cours au lundi 5 mai au matin

CALENDRIER 2024/2025 - Licence

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
01.D	01.M	01.L	01.V	01.D	01.M	01.L	01.L	01.M	01.L	01.D	01.M
02.L	02.M	SEM 3	02.D	02.L	02.D	02.D	02.D	02.M	02.V	02.L	02.M
03.M	03.L	SEM 4	03.D	03.M	SUSPENSION DE COURS	03.L	SEM 6	SEM 10	03.S	03.M	EXAMENS SESSION 2
04.M	04.L	SEM 5	04.D	04.M	COURS	04.M	SEM 7	SEM 11	04.D	04.M	
05.J	05.S	SEM 6	05.D	05.L	EXAMENS	05.M	SEM 8	SEM 12	05.L	05.J	
06.V	06.D	SEM 7	06.M	06.V	SEMESTRE 1 SESSION 1	06.J	SEM 9	SEM 13	06.M	06.V	Retour notes
07.L	07.L	SEM 8	07.D	07.M	SEMESTRE 1 SESSION 1	07.V	SEM 10	SEM 14	07.L	07.L	
08.M	08.M	SEM 9	08.D	08.L	SEMESTRE 1 SESSION 1	08.S	JURIS PUBLICATION	SEM 15	08.M	08.M	Retour notes
09.M	09.M	SEM 10	09.L	09.V	SEMESTRE 1 SESSION 1	09.D	SEM 16	SEM 16	09.V	09.M	
10.L	10.L	SEM 11	10.D	10.M	Retour notes CC	10.L	SEM 17	SEM 17	10.L	10.L	
11.M	11.M	SEM 12	11.L	SEM 12	SEMESTRE 1	11.M	JURIS PUBLICATION	SEM 18	11.D	11.M	JURIS
12.J	12.J	SEM 13	12.M	SEM 13	SEMESTRE 1	12.M	SEM 19	SEM 19	12.L	12.J	
13.V	13.V	SEM 14	13.M	SEM 14	EXAMENS	13.L	SEM 20	SEM 20	13.L	13.V	
14.S	14.S	SEM 15	14.L	SEM 15	SEMESTRE 1 SESSION 1	14.M	SEM 21	SEM 21	14.S	14.S	Fête Nationale
15.D	15.D	SEM 16	15.V	SEM 16	SEMESTRE 1 SESSION 1	15.D	SEM 22	SEM 22	15.D	15.D	PUBLICATION
16.M	16.M	SEM 17	16.S	SEM 17	Retour notes CC	16.L	SEM 23	SEM 23	16.L	16.M	
17.M	17.M	SEM 18	17.D	SEM 18		17.V	SEM 24	SEM 24	17.V	17.M	
18.V	18.V	SEM 19	18.L	SEM 19		18.S	SEM 25	SEM 25	18.V	18.V	
19.V	19.V	SEM 20	19.M	SEM 20		19.D	SEM 26	SEM 26	19.V	19.V	
20.V	20.V	SEM 21	20.M	SEM 21		20.L	SEM 27	SEM 27	20.V	20.V	
21.S	21.L	SEM 22	21.V	SEM 22	SEM 1	21.V	SEM 28	SEM 28	21.S	21.L	
22.D	22.M	SEM 23	22.D	SEM 23	SEM 2	22.M	SEM 29	SEM 29	22.D	22.M	
23.L	23.M	SEM 24	23.L	SEM 24	SEM 3	23.L	SEM 30	SEM 30	23.L	23.M	
24.M	24.L	SEM 25	24.D	SEM 25		24.M	SEM 31	SEM 31	24.M	24.L	
25.M	25.V	SEM 26	25.M	SEM 26		25.S	SUSPENSION DE COURS	SUSPENSION DE COURS	25.M	25.V	EXAMENS SESSION 2
26.J	26.S	SEM 27	26.D	SEM 27		26.L	SEM 32	SEM 32	26.J	26.S	
27.V	27.D	SUSPENSION DE COURS	27.M	SUSPENSION DE COURS		27.V	SEM 33	SEM 33	27.V	27.D	
28.S	28.L		28.V			28.S	SEM 34	SEM 34	28.S	28.L	
29.D	29.M		29.D			29.M	SEM 35	SEM 35	29.D	29.M	
30.M	30.M		30.L			30.M	SEM 36	SEM 36	30.M	30.M	
31.L			31.M			31.L	SEM 37	SEM 37	31.L	31.L	

Validé en Conseil d'UR le 30/04/2024
Validé en CA le 9 juillet 2024

Calendrier de suspension de cours	
TOUSSAINT :	du Samedi 26 octobre 2024 après les cours au Lundi 6 novembre 2024 au matin
NOËL :	du Samedi 21 décembre 2024 après les cours au Lundi 6 janvier 2025 au matin
MI-ETÉ :	du Samedi 11 février 2025 après les cours au Lundi 3 mars 2025 au matin
PRINTEMPS :	du Samedi 19 avril 2025 après les cours au Lundi 5 mai 2025 au matin

Organisation de l'année universitaire	
Moulin entrée Licences 1 LLCE :	Mardi 3 septembre 2024 + L2 et L3 LLCE Alémand (UE 5 après-midi)
Moulin entrée Licences LEA :	Lundi 9 septembre 2024
Moulin entrée Licences 2, Licences 3 LLCE :	Lundi 9 septembre 2024 (sauf allemand 05/09)
Début des cours Licences LEA et Licences LLCE :	Lundi 16 septembre 2024
Fin des cours du 1er semestre :	Vendredi 13 décembre 2024
Examens 1ère session - semestre 1 :	du Lundi 6 janvier 2025 au Vendredi 17 janvier 2025
Début des cours du 2nd semestre :	Lundi 20 janvier 2025
Fin des cours du 2nd semestre :	Vendredi 18 avril 2025
Examens 1ère session - semestre 2 :	du Lundi 12 Mai au Vendredi 23 mai 2025
Examens 2ème session :	du Lundi 23 juin au Vendredi 4 juillet 2025

3. LE DÉPARTEMENT D'ALLEMAND

Le département d'allemand à l'UB, c'est :

- un **curtus complet en études germaniques**, de la **licence LLCER** (Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales) allemand au doctorat, en passant par le master : **Master MEEF** (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) **préparant au CAPES d'allemand** ou **Master recherche** ;
- une **équipe pédagogique** engagée et à votre écoute toute l'année ;
- les **curtus intégrés franco-allemands Dijon-Mayence**, soutenus par l'Université franco-allemande (UFA), débouchant sur un **double diplôme, français et allemand** (par exemple licence française et *Bachelor* allemand) ;
- en dehors des cursus intégrés, **de nombreuses possibilités de faire des séjours à l'étranger** : **séjours Erasmus** d'un semestre ou d'une année en L3, séjour court ou long dans une des universités partenaires de l'alliance FORTHEM, année en tant qu'assistant(e) de français dans un établissement scolaire d'un pays germanophone après la licence, etc. ;
- de nombreuses **activités culturelles**, organisées tout au long de l'année par nos lecteurs et lectrices germanophones: soirées cinéma allemand, Tandem-Café avec étudiants francophones et germanophones, fête de l'Avent, etc. ;
- la coopération avec **la Maison de Rhénanie-Palatinat** (29 rue Buffon), qui propose de nombreuses manifestations culturelles (lectures, conférences, etc.).

Organigramme du département d'allemand

Directeur du département : M. Florian Koch – Bureau 131 – florian.koch@u-bourgogne.fr

Directeur-adjoint : M. Philipp Jonke – Bureau 133 – philipp.jonke@u-bourgogne.fr

Directeur des études de L1 LLCER : M. Philipp Jonke (voir ci-dessus)

Responsable de L2 LLCER : Mme Sylvie Marchenoir – Bureau 137 – sylvie.marchenoir@u-bourgogne.fr

Responsable L3 LLCER et diplôme de licence : Mme Nathalie Le Bouëdec – Bureau 133 – nathalie.le-bouedec@u-bourgogne.fr

Responsable des Échanges Erasmus LLCER : Mme Sylvie Marchenoir (voir ci-dessus)

Responsable assistantat dans les pays germanophones : Mme Nathalie Le Bouëdec (voir ci-dessus)

Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand / cursus intégrés Dijon Mayence

- **responsable de programme** : Mme Sylvie Marchenoir (voir ci-dessus)

- **responsable pédagogique allemand** : Mme Nathalie Le Bouëdec (voir ci-dessus)

4. VOS ÉTUDES EN LICENCE LLCER ALLEMAND

Les pages qui suivent vous proposent une présentation synthétique de la licence.

La fiche formation (seul document à valeur contractuelle) est disponible à l'adresse suivante : <https://formations.u-bourgogne.fr/fr/offre-de-formation/licence-lmd-XA/licence-langues-litteratures-et-civilisations-etrangeres-et-regionales-llcer-LMGC1Z3K.html>

Présentation générale

La Licence LLCER allemand vise à former des **spécialistes de la langue allemande et de la culture des pays germanophones** en vous donnant progressivement, au long des trois années du cursus, de solides compétences dans les domaines linguistique, littéraire, historique et culturel afin de vous permettre de vous insérer ensuite efficacement dans le monde de l'enseignement et la recherche ou dans des services publics et institutions travaillant en relation avec les pays germanophones.

La licence doit vous permettre d'acquérir :

1) des connaissances et de compétences disciplinaires :

- connaissances approfondies en langue, littérature, culture et civilisation des pays germanophones ;
- initiation aux processus de production des connaissances et aux principaux enjeux de la recherche dans la discipline ;

2) des compétences transversales :

- acquisition d'une culture générale garante de l'ouverture d'esprit, de l'autonomie et de l'esprit critique nécessaires à tout emploi dans des postes à responsabilités au sein des secteurs publics ou privés ; maîtrise de la langue française et compétences linguistiques dans une ou deux autres langues vivantes ;
- capacité à analyser et synthétiser des informations, à communiquer et transmettre des contenus à des publics variés ;
- maîtrise des outils informatiques et des techniques de la recherche documentaire.

Un autre objectif est de **vous accompagner dans l'élaboration de votre projet personnel et professionnel en vous offrant de premières expériences dans un domaine professionnel** grâce à des stages (au moins un stage obligatoire, deux dans le cadre de l'option enseignement/recherche) et à l'initiation à la recherche (rédaction d'un mémoire de licence, participation à des manifestations scientifiques).

Organisation

La Licence LLCER comporte six semestres, divisés chacun en cinq Unités d'Enseignement (UE). Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour les cours de phonétique et prononciation et d'expression orale. Chaque matière d'enseignement est évaluée en crédits européens (ECTS). Un semestre universitaire représente 30 crédits européens, l'ensemble de la formation 180 crédits.

La Licence LLCER comprend **deux parcours** :

1) Le parcours Métiers des Langues : chaque semestre est construit autour de **5 unités d'enseignement** correspondant à **5 grands blocs de compétences** :

BLOC 1 (UE1) : Langue.

BLOC 2 (UE2) : Littérature.

BLOC 3 (UE3) : Civilisation.

BLOC 4 (UE4) : Études visuelles et culturelles.

BLOC 5 (UE5) : Compétences transversales et orientation professionnelle.

Dans le cadre de l'UE5, l'étudiant aura dès le 1^{er} semestre le choix entre plusieurs options :

- **L'Option (A) Enseignement/Recherche**
- **L'Option (B) Multilingue LVA (« Langue Vivante Approfondissement »)**
- **L'Option (C) Multilingue LVI (« Langue Vivante Initiation »)**

2) Le parcours bidisciplinaire binational franco-allemand (combinaisons possibles : Allemand-Anglais, Allemand-Histoire, Allemand-Lettres ou Allemand-Philosophie), adossé aux cursus intégrés Dijon-Mayence relève d'une double diplomation franco-allemande sous l'égide de l'Université Franco-Allemande (UFA), qui soutient ce type de programmes (bourses d'études pour les étudiants et financement de modules franco-allemands spécifiques).

Voir fiches formation et plans d'étude spécifiques

La Licence LLCER Option Accès Santé (L.AS) :

La Licence LLCER Allemand option Accès Santé offre dorénavant la possibilité d'intégrer la 2^{ème} année des études de Santé (MMOPK). Le nombre de places est limité. L'étudiant devra valider son Option Accès Santé ainsi que sa Licence Parcours Métiers des Langues avec d'excellents résultats pour être admis.

Compétences visées dans le cadre de la licence LLCER Allemand

	MACRO-COMPETENCES
UE1 Langue	Macro 1 : Communiquer de façon pertinente à l'écrit et à l'oral en allemand
	Macro 2 : Décrire et analyser le fonctionnement de la langue allemand sur un plan théorique et en contexte
	Macro 3 : Traduire des documents de nature et de longueur variées (de l'allemand vers le français ; du français vers l'allemand)
UE2 Littérature	Macro 4 : Lire, comprendre et commenter une œuvre littéraire dans son contexte culturel
UE3 Civilisation	Macro 5 : Comprendre et analyser une aire géopolitique et culturelle dans une démarche critique
UE4 Études visuelles et culturelles	Macro 6 : Décrire, analyser et interpréter des œuvres visuelles et/ou des phénomènes culturels
UE5 Compétences transversales et orientation professionnelle	Macro 7 : S'exprimer à l'écrit et à l'oral dans une autre langue étrangère que celle de spécialité
	Macro 8 : S'exprimer de façon maîtrisée en langue française à l'écrit et à l'oral
	Macro 9 : Élaborer et construire son projet personnel et professionnel en lien avec les langues et la culture (voir différentes options)

Chaque macro-compétence se décline en micro-compétences que vous allez acquérir progressivement tout au long de votre parcours (à un niveau novice, puis intermédiaire et enfin confirmé). Les compétences visées et évaluées dans le cadre des différents enseignements seront présentées aux étudiants par l'équipe pédagogique.

Tableau des enseignements en Licence LLCER 2^e année parcours Métiers des Langues

Une présentation détaillée des enseignements est disponible dans le **descriptif des cours en ligne sur le site de l'UFR Langues et Communication** : <https://langues-communication.u-bourgogne.fr/ressources-pedagogiques#llce>

Les étudiants du **parcours bidisciplinaire** doivent se reporter au **plan d'études spécifique** qui leur a été remis.

SEMESTRE 3

UE1	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	MCC session 1	MCC session 2	coef
LANGUE	Compréhension expression écrite		12		12		CC écrit	Écrit (S3-S4)	1
	Expression orale			12	12		CC oral	Report note	0,5
	Grammaire		9		9		CC écrit	oral	1
	Linguistique	3	6		9				
	Version		12		12		CT écrit	Écrit (S3-S4)	2
	Thème		12		12				
	Méthodologie de la traduction		9		9		assiduité		
TOTAL UE 1					75	8			2

UE2	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	MCC session 1	MCC session 2	coef
LITTERATURE	Histoire de la littérature (XIX ^e siècle)	12			12		CC écrit	Report de la note de session 1	1
	Méthodologie de la littérature		6		6				
	Études d'œuvres littéraires	12			12		CT oral	Écrit (S3-S4)	1
	TOTAL UE 2					30	6		

UE3	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	Éval.	Éval.	coef
							Session 1	Session 2	
CIVILISATION	Histoire de l'Allemagne (XVI ^e -XVIII ^e siècles)	12	9		21		Oral	Oral	1
	Civilisation contemporaine II (Allemagne)		12		12		Écrit	Oral	1
	Méthodologie de la civilisation		9		9		CC écrit	Report de la note de session 1	0,5
	TOTAL UE3					42	6		

UE4	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	Éval.	coef
ETUDES VISUELLES ET CULTURELLES	Histoire de l'art		12		12		CCI	1
	Études culturelles		12		12			1
	TOTAL UE4				24	4		1

UE5	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	Éval.	Éval.	Total coef
							Session 1	Session 2	
COMPETEN-CES TRANSVERSALES ET ORIENTATION PROFESSIONNELLE	LV2 (anglais, espagnol ; italien ou russe)		12		12		CC écrit et/ou oral	Écrit	1
	Recherche documentaire / Informatique	6			6		assiduité		
	Méthodologie de la recherche disciplinaire		9		9		CC écrit	Report de la note de session 1	0,5
	Option (A) Enseignement/recherche				24				2
	Prépro MEF 1 ^{ère} année				24		CC	Report de la note de session 1	
	Option (B) Multilingue LVA (anglais, espagnol, italien ou russe) niveau 1				24/36 *				2
	Langue (cours commun LV2) Expression orale Culture et civilisation				(12) 12 12		Se reporter au livret UE 5	Se reporter au livret UE 5	
	Option (C) Multilingue LVI (italien, portugais, russe ou tchèque) niveau 1				36				2
	Expression écrite Expression orale Culture et civilisation				12 12 12		Se reporter au livret UE 5	Se reporter au livret UE 5	
	Stage d'observation (facultatif)								
	Engagement de l'étudiant								
TOTAL UE5 (variable selon l'option choisie)					6			1	

* Variable selon la langue choisie.

SEMESTRE 4

UE1	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	MCC session 1	MCC session 2	coef
LANGUE	Compréhension expression écrite		12		12		CC écrit	Écrit (S3-S4)	1
	Expression orale			12	12		CC oral	Report note	0,5
	Grammaire		6		6		CC écrit	Oral	1
	Linguistique	3	6		9				
	Version		12		12		CT écrit	Écrit (S3-S4)	2
	Thème		12		12				
	Méthodologie de la traduction		9		9		assiduité		
TOTAL UE 1					78	8			2

UE2	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	MCC session 1	MCC session 2	coef
LITTERATURE	Histoire de la littérature (XX ^e siècle)	12			12		CC écrit	Report de la note de session 1	1
	Méthodologie de la littérature		6		6				
	Études d'œuvres littéraires	12			12		CT écrit	Écrit (S3-S4)	1
	TOTAL UE 2					30	6		

UE3	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	Éval.	Éval.	coef
							Session 1	Session 2	
CIVILISATION	Histoire de l'Allemagne (XIX ^e siècle)	12	9		21		Écrit	Oral	1
	Civilisation contemporaine III : débats d'actualité		12		12		Écrit (dossier)	Oral	1
	Méthodologie de la civilisation		9		9		CC écrit	Report de la note de session 1	0,5
	TOTAL UE3		24	10		42	6		

UE4	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	Éval.	coef
ETUDES VISUELLES ET CULTURELLES	Initiation à l'histoire des idées	6	6		12		CCI	1
	Histoire culturelle de l'Autriche		12		12			1
	TOTAL UE4					24	4	

UE5	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	Éval.	Éval.	coef
							Session 1	Session 2	
COMPETENCES TRANSVERSALES ET ORIENTATION PROFESSIONNELLE	LV2 (anglais, espagnol ; italien ou russe)		12		12		CC écrit et/ou oral	Écrit	1
	Informatique		12		12		CC	Eval. Sur poste	0,5
	Méthodologie de la recherche disciplinaire		9		9		CC écrit	Report de la note de session 1	0,5
	Option (A) Enseignement/recherche				24				2
	Prépro MEF 1 ^{ère} année				24		CC	Report de la note de session 1	
	Option (B) Multilingue LVA (anglais, espagnol, italien ou russe) niveau 1				24/36 *				2
	Langue (cours commun LV2) Expression orale Culture et civilisation				(12) 12 12		Se reporter au livret UE 5	Se reporter au livret UE 5	
	Option (C) Multilingue LVI (italien, portugais, russe ou tchèque) niveau 1				36				2
	Expression écrite Expression orale Culture et civilisation				12 12 12		Se reporter au livret UE 5	Se reporter au livret UE 5	
	Stage d'observation (facultatif)								
	Engagement de l'étudiant								
	TOTAL UE5 (variable selon l'option choisie)					6			1

Option : Il s'agit en principe de la suite de l'option débutée au S1. Il n'est normalement pas possible de débiter une option LVI ou LVA en L2.

Option A Enseignement/Recherche

Voir livret UE 5 ainsi que le site de l'INSPE :

<https://inspe.u-bourgogne.fr/preprofessionnalisation-mef-2>

Bureau Prépro MEF, à Mme Anne-Sophie Berthiot (Bâtiment Sciences Gabriel, aile Sud, bureau R20B, 03 80 39 35 99),

Engagement étudiant :

La charte de l'engagement étudiant détaillant les différentes activités reconnues est disponible sur le site internet de l'université :

<https://ub-link.u-bourgogne.fr/reconnaissance-de-mon-engagement#undefined>

Important : STAGE niveau L3 pour les étudiants n'ayant pas choisi l'option Enseignement/Recherche

Les étudiants n'ayant pas choisi l'option enseignement devront valider **au premier semestre de la L3** un stage obligatoire d'une durée minimale de deux semaines en lien avec leur projet professionnel. **Il est fortement recommandé de réaliser ce stage entre la fin des examens de L2 et la rentrée de L3 et donc d'anticiper la recherche de stage.** Ce stage peut bien sûr aussi se faire dans un pays germanophone.

- **Recherche et choix du stage**
 - La responsable d'année est là pour vous aider dans votre réflexion. Le choix du stage doit obligatoirement être validé par la responsable d'année de L2 et/ou de L3.
 - Exemples de lieux de stage : offices du tourisme ; bibliothèques ; librairies ; archives municipales de Dijon ; Maison de Rhénanie-Palatinat (qui peut aussi vous aider à trouver un lieu de stage en Allemagne) ; institutions culturelles.
- **Convention de stage** : à retirer en scolarité auprès de Mme Delasselle.
- **Validation du stage** : remise d'un rapport écrit (modalités précisées ultérieurement)

5. LES EXAMENS

Deux sessions d'examen sont organisées chaque année :

- **SESSION 1 du 1er semestre** : voir le calendrier sur le site de l'UFR Langues et Communication.
- **SESSION 1 du 2nd semestre** : voir le calendrier sur le site de l'UFR Langues et Communication.
- **SESSION 2**, dite aussi « session de rattrapage » pour les 2 semestres : voir le calendrier sur le site de l'UFR Langues et Communication.

La session 2 s'adresse aux étudiants qui ont été ajournés ou défaillants à la session 1 et doivent repasser les épreuves du 1er semestre ou du 2nd semestre ou des 2 semestres.

Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens, le tableau des examens est affiché sur le panneau examens et est mis en ligne sur le site de l'UFR (<http://langues-communication.u-bourgogne.fr/>)

Le référentiel commun des études LMD est consultable à l'adresse :

<https://www.u-bourgogne.fr/wp-content/uploads/ODF-referentiel-etudes-lmd.pdf>

Les différentes modalités de contrôle des connaissances (MCC)

Le contrôle continu intégral (CCI)

Les UE évaluées en contrôle continu intégral feront l'objet chaque semestre **d'au minimum trois évaluations**. La moyenne des notes obtenues lors des différentes évaluations constituera la moyenne obtenue à l'UE. Un coefficient différent peut être affecté aux différentes matières composant l'UE **et** aux notes obtenues. Ces informations seront communiquées par l'équipe pédagogique en début de semestre. Un étudiant échouant à une UE évaluée en CCI peut compenser sa moyenne avec une autre UE mais **l'UE évaluée en CCI ne fait pas l'objet d'une seconde session**.

Les étudiants inscrits tardivement devront participer aux contrôles continus qui restent entre leur date d'inscription et la fin du semestre. S'ils n'ont pas obtenu un minimum de deux notes, une épreuve de substitution leur sera proposée.

Les étudiants dispensés d'assiduité recevront une convocation pour les contrôles continus.

Le contrôle continu (CC)

Il comprend des épreuves passées en dehors de la période d'examen et l'évaluation, au cours du semestre, de travaux, écrits ou oraux prévus et éventuellement, de travaux écrits ou oraux supplémentaires laissés à la discrétion de l'enseignant.

Les copies ne sont pas anonymes et la durée de l'épreuve, le temps de préparation et le temps de passage pour un oral, doivent être consignés par l'enseignant en début de cours.

Un étudiant ayant une absence **injustifiée** au contrôle continu doit se présenter à la seconde session. En cas d'absence **justifiée**, l'évaluation sera neutralisée.

Un **étudiant dispensé d'assiduité** ne se présente qu'**au dernier contrôle continu** qui sert de contrôle terminal. La date lui sera communiquée au moins 15 jours avant l'évaluation.

Les contrôles terminaux (CT)

Ce sont les épreuves passées pendant la session d'examen. Les contrôles terminaux sont écrits ou oraux.

ABSENCES EN TD ET AUX EXAMENS

En cas d'absence, l'étudiant doit fournir, au secrétaire pédagogique et à l'enseignant concerné, un justificatif écrit, **dans les 48 heures**.

Absence dans le cadre d'un contrôle continu intégral :

Une absence injustifiée (« ABI ») à un contrôle continu (écrit ou oral) sera sanctionnée par la note de 0/20. Si l'absence est justifiée (« ABJ »), l'évaluation est neutralisée. **Une absence doit impérativement être justifiée dans les 15 jours**. Passé ce délai, tout justificatif sera refusé. Si un étudiant a plusieurs absences justifiées, l'équipe pédagogique décidera de la possibilité de proposer une épreuve de substitution qui pourra prendre une autre forme que l'évaluation initiale. L'absence injustifiée à l'épreuve de substitution se traduira par la note de 0/20.

Absence à un contrôle continu (hors CCI) :

En cas d'**absence injustifiée** à un contrôle continu, l'étudiant devra se présenter aux épreuves de la seconde session. Le calcul de la moyenne au niveau de l'UE du semestre et de l'année ne pourra s'effectuer en session 1. La mention DEF (« défaillant ») apparaîtra. **En cas d'absence justifiée**, l'évaluation sera neutralisée. **L'absence devra cependant impérativement être justifiée dans les 15 jours**. Passé ce délai, tout justificatif sera refusé et l'étudiant devra se présenter à la seconde session. Un étudiant qui aurait été **absent à tous les contrôles continus d'une matière** devra se présenter en **seconde session**. Si aucun examen de session 2 n'est prévu pour un cours, une épreuve de substitution lui sera proposée.

L'absence à une épreuve de contrôle terminal (examen écrit ou oral en session 1) entraîne l'affichage de la mention « ABI » (absence injustifiée) ou « ABJ » (absence justifiée) à l'épreuve correspondante et une absence de calcul de la moyenne de l'UE, du semestre et de l'année. Dans les deux cas, l'étudiant sera noté « DEF » (défaillant) à l'UE et il ne pourra pas profiter de la compensation des notes puisqu'il lui manquera une note. Il sera alors obligé de se présenter au rattrapage pour toutes les matières et les UE non obtenues.

L'absence **pendant les épreuves de rattrapage** (ou seconde session) entraîne la mention « DEF ».

LES DISPENSES D'ASSIDUITE

L'assiduité est la règle.

Sous peine d'interdiction de se présenter aux examens, **l'assiduité aux cours est obligatoire**, sauf si une dispense a été demandée et accordée par le responsable de l'année de licence.

Les étudiants salariés peuvent obtenir une **dispense d'assiduité**, sur présentation d'une pièce justificative au service de la scolarité, et sous certaines conditions liées au type du contrat et à la quotité de travail (voir tableau d'affichage).

La demande est à faire **le plus rapidement** avant chaque début de semestre à l'aide d'un imprimé disponible au service de scolarité. Lorsqu'une matière est évaluée par un contrôle continu (hors CCI), le dernier contrôle constitue l'unique évaluation.

NB : L'étudiant ne doit jamais se satisfaire d'une information orale, sujette à interprétation ; il doit veiller à se faire confirmer les informations par le service scolarité et ne jamais perdre le contact avec ses professeurs.

LIRE SES RESULTATS

Un étudiant est **ADMIS** (AD) à une Unité d'Enseignement (UE), un semestre ou une année si sa moyenne est égale ou supérieure à 10, ou si le système de compensation lui permet d'obtenir la moyenne à l'UE, au semestre ou à l'année.

Un étudiant est **AJOURNE** (AJ) quand il n'a pas obtenu la moyenne à une UE. Il peut être ajourné au semestre si la compensation ne lui permet pas d'obtenir la moyenne au semestre.

Un étudiant est **DEFAILLANT** (DEF) quand il a été absent (justifié ou injustifié, ABJ ou ABI) lors d'un contrôle continu ou d'un examen terminal.

La compensation et progression dans le cursus

Toutes les matières au sein d'une même UE se compensent entre elles. On ne peut pas repasser des matières d'une UE obtenue en vue d'améliorer le résultat.

Toutes les UE d'un semestre se compensent entre elles.

ECTS : les crédits sont validés pour chaque UE ou chaque semestre obtenu.

Résultats de la session 1 (du premier et du second semestre de l'année universitaire) :

1 - Semestre :

Si vous obtenez une moyenne de 10 ou plus à un semestre, ce semestre est acquis et vous avez obtenu 30 ECTS. Vous n'aurez à passer au rattrapage aucune des matières de ce semestre (**que ce soit le 1er ou le 2ème semestre de l'année**).

2 - Année :

À la fin de l'année, la moyenne est faite entre la note globale de chacun des 2 semestres. Si cette moyenne est égale à au moins 10, vous avez obtenu votre année (60 ECTS).

3 – Lire son relevé de notes

Si la moyenne au semestre ou à l'année est inférieure à 10, il faut repérer, à l'intérieur d'un semestre que vous n'avez pas obtenu, les UE où vous n'avez pas eu la moyenne. Il faut ensuite repérer dans ces UE les matières où vous n'avez pas eu la moyenne.

Ce sont ces matières (**et seulement celles-ci**) que vous devrez passer au rattrapage.

Votre responsable de scolarité est à votre service pour vous éclairer en cas de doute.

Résultats de la session de rattrapage organisée au cours du mois de juin

1 - « ADMIS » : Félicitations !

Moyenne de l'année égale ou supérieure à 10/20, vous pouvez vous inscrire dans l'année supérieure.

2 - « AJOURNE » ou « DEFAILLANT » ou « AJPA »

Vous n'avez pas validé votre année. Merci de vous reporter au Référentiel LMD.

LE PLAGIAT et LA FRAUDE AUX EXAMENS

Le plagiat consiste à s'inspirer d'un modèle que l'on omet, délibérément ou par négligence, de désigner. Le plagiaire est celui qui s'approprie frauduleusement le style, les idées, ou les faits. Tout plagiat peut entraîner la note de zéro, et un dossier sera constitué avec la copie de l'étudiant et toutes les sources qui permettent de le démontrer. Cette contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

L'université est dotée d'un logiciel anti-plagiat, les enseignants peuvent utiliser le logiciel d'aide à la détection de plagiat pour identifier les étudiants fraudeurs.

La fraude, consiste en tout acte commis par un(e) étudiant(e), ou par toute personne qui en a été complice, qui peut avoir pour résultat la falsification de son évaluation ou de celle d'un(e) autre étudiant(e). Lors des examens, le responsable de la salle d'examen prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats concernés. Il récupère tous les éléments de preuve. Le surveillant dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants, et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

Le plagiat et la fraude sont des fautes graves, qui peuvent justifier la saisie de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente pour prononcer une sanction.

Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, entraîne de facto pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie.

Les sanctions disciplinaires sont :

- L'avertissement
- Le blâme
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans
- L'exclusion définitive de l'établissement
- L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans
- L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur

6. MOBILITÉ ÉTUDIANTE

Le département d'allemand vous offrira de nombreuses possibilités de mobilité à l'étranger. **Séjourner dans un pays germanophone est indispensable pour progresser en allemand et dans la connaissance du pays et de sa culture.** Choisir d'effectuer une partie de votre cursus à l'étranger, c'est en effet mettre de nombreux atouts de votre côté !

ERASMUS +

Le programme **Erasmus +** permet aux étudiants d'effectuer un séjour d'études dans le cadre de leur cursus dans une université partenaire. Il est possible de solliciter une bourse Erasmus pour un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire pour valider la L3 ou une année de Master REVI. Les candidatures se préparent pendant l'année précédant le séjour envisagé.

Pour toute demande d'information, contacter Mme Marchenoir : sylvie.marchenoir@u-bourgogne.fr

Voir aussi : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/partir-a-l-etranger/etudes/programme-erasmus-plus.html>

DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE FORTHEM

L'université de Bourgogne est membre de l'université européenne [Alliance FORTHEM](#) (*Fostering Outreach within European Regions, Transnational Higher Education and Mobility – Cultiver l'engagement sociétal dans les régions européennes, enseignement supérieur transnational et mobilité*) avec huit autres universités en Allemagne (Mayence), Espagne (Valence), Finlande (Jyväskylä), Italie (Palerme), Lettonie (Université de Lettonie à Riga), Norvège (Agder), Pologne (Opole) et Roumanie (Université Lucian Blaga de Sibiu)

Informations : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/partir-a-l-etranger/universites-europeennes-alliance-forthem.html> ; <https://www.forthem-alliance.eu/>

ASSISTANAT dans les pays germanophones (Allemagne, Autriche, Suisse)

Le programme d'assistantat promu par le CIEP (Centre International d'Études Pédagogiques) vous permet d'effectuer, en général après la licence, un séjour d'une année dans un établissement scolaire comme assistant de langue et culture françaises. À la fois ouverture d'horizon linguistique et culturel et expérience professionnalisante, ce programme constitue un apport indéniable à un parcours universitaire en LLCER.

Informations complémentaires sur le site France Éducation International (<https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/devenir-assistant-de-langue-francaise-letranger?langue=fr>) et au département d'allemand auprès de Mme Nathalie Le Bouëdec (nathalie.le-bouedec@u-bourgogne.fr)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service des Relations internationales :

- *Pôle Relations Internationales Bureau Erasmus : Maison de l'Université – Bureau R24*
<https://www.u-bourgogne.fr/> (Rubrique INTERNATIONAL Partir à l'étranger)
- *Dossier de mobilité Erasmus : Madame Nela JOURNAUX*
Tél : 03 80 39 55 16 / exchange.outgoing.students@u-bourgogne.fr

Faire un stage à l'étranger :

<https://ub-link.u-bourgogne.fr/partir-a-l-etranger/stages-emplois-a-letranger.html>

7. POURSUITE D'ÉTUDES EN MASTER À L'UB

MASTER REVI (Recherche et Veille Internationale)

Si vous envisagez un Doctorat (passeport pour l'enseignement supérieur), une insertion professionnelle en entreprise ou dans des services administratifs et culturels (en veille et stratégie de l'information ou dans les métiers de la culture et du tourisme) ou encore si vous désirez consolider votre formation universitaire pour aborder en pleine maîtrise les concours d'enseignement (notamment l'Agrégation).

Deux parcours sont possibles dans la spécialité REVI :

- REVI – Recherche
- REVI – Veille internationale

Le parcours VI est ouvert à l'alternance en seconde année (M2) : il permet ainsi à la fois de suivre les cours de la seconde année de master et de travailler en entreprise.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

<https://langues-communication.u-bourgogne.fr/masters>
<https://mediaserveur.u-bourgogne.fr/permalink/v125855fd8b35p10tpwe/>

contact : Sylvie Marchenoir, sylvie.marchenoir@u-bourgogne.fr

Master Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation (Master MEEF)

Ce master conduit aux métiers de l'enseignement (professeurs des écoles, professeurs en collège ou en lycée, professeurs à l'étranger) aux métiers de la documentation (professeur documentaliste) ou de l'encadrement pédagogique (conseiller principal d'éducation).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

<https://formations.u-bourgogne.fr/fr/pages-ufr-instituts/institut-national-superieur-du-professorat-et-de-l-education-inspe.html>
<https://inspe.u-bourgogne.fr/master-meef-2nd-degre-2>

RESPONSABLE DE FORMATION A L'UFR :

Sylvie Marchenoir : sylvie.marchenoir@u-bourgogne.fr

LES CONCOURS POUR DEVENIR ENSEIGNANT

EN L'ABSENCE, À CE JOUR, D'INFORMATIONS FIABLES SUR LE PROJET DE RÉFORME DES CONCOURS NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER LE SITE DU GOUVERNEMENT :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr>

MASTER MEEF – ENCADREMENT EDUCATIF (CPE)

Le débouché premier de ce master est de conduire les étudiants à la réussite aux concours de Conseiller Principal d'Éducation (CPE) et à l'exercice de ces fonctions, au regard du référentiel de compétences attendues.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

<https://inspe.u-bourgogne.fr/master-meef-encadrement-educatif>

SCOLARITÉ :

Service formation INSPE – bureau R14 – Bâtiment Sciences Gabriel – 6, boulevard Gabriel – 21000 DIJON - Tél. 03 80 39 35 92 - scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr

MASTER FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE ET AIRES LINGUISTIQUES (FLEAL)

Ce Master mention Sciences du langage est principalement destinée aux candidats désireux d'acquérir des connaissances en matière de linguistique française et comparée et de se perfectionner dans les techniques d'enseignement du français. Elle peut déboucher sur divers postes d'enseignant de français en France et dans le monde, de concepteur de produits de formation en langue française, de programmeur d'activités culturelles, etc.

Scolarité : scolmaster.ead@u-bourgogne.fr

INFORMATIONS :

<https://formations.u-bourgogne.fr/fr/offre-de-formation/master-XB/master-sciences-du-langage-enseignement-a-distance-LNEJ1NCW/francais-langue-etrangere-et-aires-linguistiques-LNEJ53AL.html>

LES MASTERS LEA (LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES)**INFORMATIONS :**

<https://formations.u-bourgogne.fr/fr/pages-ufr-instituts/langues-et-communication.html>
<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/master/fm-langues-etrangeres-appliquees.pdf>

Pour le master LEACA (Langues Étrangères Appliquées au Commerce et aux Affaires, spécialité : marchés de l'agro-alimentaire et de la gastronomie) : <https://leaca.u-bourgogne.fr/>

Pour le master T2M (Traduction Multimédias) : <https://blog.u-bourgogne.fr/mastert2m/>

Pour le master MASCI (Stratégies de Communication Internationale) : <https://blog.u-bourgogne.fr/mastert2m/>

D'autres masters en Lettres, Sciences du langage, Science de l'éducation ou autres pourraient également vous intéresser. Pour plus d'informations : <https://formations.u-bourgogne.fr/fr/index.html>

8. LES SERVICES

Les bibliothèques universitaires

Les ressources concernant l'allemand se situent essentiellement dans deux bâtiments : la **BU DROIT-LETTRES** (3, esplanade Érasme) et la **B2UFR** (RDC-Bâtiment extension Lettres). **Vous découvrirez ces deux bibliothèques dans le cadre du tutorat de rentrée**

- Les **horaires d'ouverture** sont consultables à l'adresse : <http://bu.u-bourgogne.fr/EXPLOITATION/horaires.aspx>.
- **L'inscription** : Votre carte multiservices est votre carte de lecteur. Vous êtes donc automatiquement inscrit dans les bibliothèques de l'uB.
- **Les personnels des bibliothèques** sont à votre disposition pour vous aider dans vos recherches et répondre à vos questions. Des postes informatiques permettent la consultation des catalogues (<http://bu.u-bourgogne.fr/EXPLOITATION/catalogues-de-bibliotheques.aspx>).
- L'uB est abonnée à des **ressources numériques en ligne** (<http://bu.u-bourgogne.fr/EXPLOITATION/toutes-les-ressources-numeriques.aspx>). Vous pouvez y accéder à partir d'un poste informatique du campus ou via votre ENT.

Lors de votre premier semestre, vous assisterez à un **cours de recherche documentaire**. Ce cours sera l'occasion de répondre à vos questions.^[1]

Il faut mentionner aussi la **médiathèque, située au 3^{ème} étage de l'extension Lettres** - pour visionner des films en VO, travailler en autonomie des exercices de compréhension orale... (voir détails page suivante) :

<https://langues-communication.u-bourgogne.fr/mediatheque>

QUELQUES REPERES POUR TROUVER DES OUVRAGES CONCERNANT VOTRE DISCIPLINE

Les côtes de la B2UFR et de la BU Droit-Lettres sont les mêmes. Les indices Dewey spécifiques aux langues et littératures sont les suivants :

- 400 à 419, 440, 470, 480 Linguistique générale, Linguistique française, Latin et Grec
- 418, 420, **430**, 450, 460, 490 Linguistique comparée, langue anglaise, **langue allemande**, langue italienne, langue espagnole, autres langues
- 800, 840, 870, 880 Littérature générale et comparée, Littératures française, latine et grecque
- 810, 820, **830**, 850, 860, 890 Littératures américaine, anglaise, **allemande**, italienne, espagnole et d'autres pays
- 940 Histoire de l'Europe > 943 Histoire de l'Europe centrale (dont Allemagne, Autriche)

A la B2 UFR, les **ouvrages concernant la langue et la littérature** se trouvent dans la salle de lecture du 1^{er} étage.

Les **ouvrages relevant de l'histoire et de la civilisation** se situent dans la salle « histoire », au RDC (au bout du couloir à gauche de l'accueil).



NOUS CONTACTER

03.80.39.39.08

mediatheque.langues@u-
bourgogne.fr

medialangues.wordpress.com

3e étage de l'extension
Droit-Lettres - salle 370

NOUS SUIVRE

Twitter: @Media_Langues

Facebook : /mediatheque
langues.dijon

Sens Critique :
/Media_Langues



MEDIATHÈQUE UFR LANGUES ET COMMUNICATION

Université de Bourgogne



QUE PEUT-ON FAIRE A LA MEDIATHEQUE ?

1. Emprunter (ou consulter) des DVD

850 sont à votre disposition pour pouvoir les regarder chez vous. Vous pouvez emprunter jusqu'à 3 DVD pour 15 jours renouvelable une fois.

Différents genres sont proposés: Fiction, séries télévisées, théâtre et documentaires.

400 DVD sont présents, uniquement en consultation en place.

2. Jouer à des jeux de société

Un espace jeux de société ouvre en septembre 2024, avec différents jeux en langues étrangères et d'apprentissage des langues.

3. S'entraîner à l'apprentissage des langues

Tous les DVD sont en version originale sous-titrée (Français ou VO) En complément, des exercices de langues (entraînement au CAPES/Agrégation) peuvent être téléchargés sur le blog.

4. Salle de projection

La salle est utilisée pour faire des projections de films (pour une trentaine de personnes) au long de l'année.



L'ESPACE DETENTE

La Médiathèque met à votre disposition un espace détente, avec trois tables et deux poufs. Idéal pour venir travailler seul ou en groupe.

L'espace est également pourvu d'un écran plat pour des projections de films au fil de l'année.

UN LIEU CONVIVAL

8 téléviseurs sont à disposition à tout moment pour consulter les œuvres présentes à la médiathèque.

Vous pouvez regarder une même œuvre sur un seul téléviseur, à trois personnes, grâce à un système de casques.

Un magnétoscope est également prévu pour les plus nostalgiques.

LES SERIES TV

De Breaking Bad à Game of Thrones et Friends, en passant par Deutschland 93, Orange is the New Black et Doctor Who, nous mettons à votre disposition le plus important fonds de séries télévisées du campus. (200 coffrets environ)

ENT et services numériques

De nombreuses possibilités d'accès aux ressources numériques existent au sein des différents sites universitaires de l'uB : l'ENT (mon espace numérique à l'uB), la plateforme PLUBEL (pour l'enseignement en ligne), des salles informatiques en libre accès ainsi que des espaces WIFI (connexion wifi possible sur tout le campus et dans tous les bâtiments de l'uB).

INFORMATIONS :

<https://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/mes-services-numeriques.html>

UTILISATION DE L'ENT

L'Espace Numérique de Travail (ENT) est le point d'entrée unique pour accéder à ces services. L'ENT vous permet, à partir d'un navigateur Internet, d'accéder à un bouquet de services et à des informations personnelles, depuis n'importe quel lieu et à n'importe quel moment.

Accessible à l'adresse <http://ent.u-bourgogne.fr>, cet espace de travail vous propose :

- **Un accès à votre messagerie électronique** : Dès votre inscription à l'Université vous disposez d'une adresse de courrier électronique prenom_nom@etu.u-bourgogne.fr.
- **Les avantages de la messagerie étudiante** :
 - ❖ faciliter la communication avec l'Université : différents services de l'uB pourront vous contacter par courriel, et toute communication avec les enseignants et avec les secrétariats s'effectueront par ce moyen.
 - ❖ valoriser vos communications avec « l'extérieur » : vous bénéficiez d'une adresse « professionnelle » qui joue le rôle d'une carte de visite sérieuse.
- **de Gérer vos signets** :

Un onglet « Scolarité » :

- consulter votre dossier administratif, vos informations personnelles
- télécharger et imprimer votre certificat de scolarité

Un onglet « Documentation » :

- accéder aux catalogues du Service Commun de Documentation (SCD)
- consultation en ligne des ressources numériques mises à votre disposition par le SCD

Un onglet « Mes cours » :

- découvrir la plate-forme d'enseignement mise en œuvre par la Passerelle qui propose des supports de cours élaborés par vos enseignants

Un onglet « Aide » :

- assistance informatique, mode d'emploi de l'ENT

**Seule l'adresse prenom_nom@etu.u-bourgogne.fr sera utilisée pour communiquer avec vous (changements de salle, absence d'un enseignant...).
Il est donc impératif que vous activiez votre compte**

Comment s'inscrire dans l'ENT ?

- se munir de son numéro étudiant
- se rendre sur le site : <http://ent.u-bourgogne.fr>
- aller sur « mon compte », choisir « étudiant » et « activer son compte » puis suivre la procédure

Attention : conservez précieusement vos identifiants !

LES AUTRES SERVICES NUMÉRIQUES

Inscrit à l'uB, vous bénéficiez d'un **accès personnel et sécurisé aux 1500 ordinateurs des salles libre-service**. Vous y retrouverez un environnement individuel tirant parti des ressources centrales et locales. Ces salles se répartissent dans les différents bâtiments du campus et présentent des conditions d'accès spécifiques.

Les espaces WIFI : Une connexion wifi est possible sur tous les campus et dans tous les bâtiments de l'uB. Pour savoir comment et où se connecter en wifi à l'uB consulter : <http://psiun.u-bourgogne.fr/services-numeriques/acces-wifi.html>

QUELQUES LIENS UTILES

❖ **Se connecter à la Plateforme Plubel**

Depuis un navigateur web, taper l'adresse suivante : <https://plubel-prod.u-bourgogne.fr>

Cliquer sur le premier lien, « Je suis Enseignant ou Etudiant de l'UB »

Saisir les **identifiant** et **mot de passe** de votre ENT (Environnement Numérique de Travail).

❖ **Autre accès possible, via l'ENT (<https://ent.u-bourgogne.fr>)**

Cliquer sur le premier lien, « Je suis Enseignant ou Étudiant de l'UB »

Saisir les **identifiant** et **mot de passe** de votre ENT (Environnement Numérique de Travail).

Choisir **Pédagogie Numérique > Plateforme d'enseignement en ligne Plubel > Accès Pour tous les cours créés après le 1er septembre 2019**

❖ **Une fois sur la plateforme...**

Dans **Tableau de bord** (colonne de gauche) :

Mes cours

Mon espace office 365 (Teams)

Colonne de droite : **Service aux étudiants**

Tutoriels d'accompagnement :

Présentation vidéo de la plateforme,

Connexion à la plateforme et à l'environnement de cours

Tuto – Utilisation dépôt Fichier etu

Contact damien.paillot@u-bourgogne.fr

❖ **OFFICE 365 & TEAMS**

<https://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/mes-services-numeriques.html>

> Teams / Office 365

❖ **Éléments intéressants pour activer sa messagerie, savoir quoi faire en cas de perte de login... <https://ead.u-bourgogne.fr/teams/teams-etudiant.html>**

Le service des étudiants boursiers des UFR Langues et communication, Lettres et Sciences Humaines

Ce service, interface entre les étudiants des UFR littéraires et le Crous de Dijon (gestionnaire des boursiers sur critères sociaux et d'un service d'assistantes sociales), **reçoit les étudiants, les écoute et les oriente** :

- dans leur démarche de demande d'aides sociales
- dans leur besoin de trouver une écoute et une aide à leurs problèmes d'ordre familial, personnel de santé, financier...

Le service des étudiants boursiers a également pour **mission de rendre compte au Crous de l'assiduité des étudiants**, condition sine qua non pour percevoir une bourse sur critères sociaux.

Les demandes de bourses

Les dossiers de demandes se font sur le site internet du CROUS de Dijon (www.crous-dijon.fr) entre janvier et mai de chaque année ; déjà boursier, le dossier est à renouveler tous les ans. Il est impératif pour les étudiants de respecter ces délais, les dossiers tardifs ne permettant pas aux étudiants d'obtenir une notification de bourses dans les temps pour bénéficier au moment de leur inscription, d'une dispense de paiement des droits de scolarité. Le cas échéant, les étudiants concernés peuvent demander le remboursement des frais de scolarité avancés au moment de leur inscription dans le cadre d'un calendrier arrêté chaque année par l'agent comptable de l'université de Bourgogne.

Les obligations des étudiants boursiers

Les étudiants boursiers doivent obligatoirement être assidus aux cours et examens (contrôles continus et terminaux) durant l'année universitaire. Afin de justifier de leur présence, une fiche d'assiduité aux cours de travaux dirigés (TD) sera à retirer au bureau des boursiers mi-novembre (pour le semestre 1) et mi-mars (pour le semestre 2). Cette fiche devra être dûment remplie par l'étudiant et déposée auprès du service des bourses, signée **par tous** les professeurs de TD et remise dans les délais indiqués, au risque d'être considéré comme non-assidu.

La non-assiduité constatée oblige l'étudiant à rembourser les mensualités déjà perçues (en totalité ou partiellement selon les cas).

Absence liée à une maladie

Toute absence doit être justifiée. Les étudiants rencontrant des problèmes de santé au cours de l'année universitaire doivent faire une « demande de congé de bourse » au-delà de 15 jours d'absence. Ce document est à retirer au :

Service des Étudiants Boursiers
Bureau 154
4 Boulevard Gabriel
21000 DIJON
Bourses.ufr-littéraires@u-bourgogne.fr

Vos autres interlocuteurs

ORIENTATION, INSERTION OU BESOIN DE DOCUMENTATION SUR LES FILIERES, LES METIERS

Pôle Formation et Vie Universitaire Maison de l'Université, 9 Esplanade Érasme - BP 27877 - 21078 Dijon Cedex

Tél : 03 80 39 39 80

Mail : pole.formation@u-bourgogne.fr

SANTE, LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE (CPSU ET CROUS)

- **Me soigner** : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/me-soigner>
Centre de Prévention et de santé universitaire (CPSU)
Tél. : 03 80 39 51 53
6a, rue du Recteur Marcel Bouchard - Dijon
Contact : medecine-preventive@u-bourgogne.fr
- **Me loger** : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/me-loger-me-restaurer>
- **Financer mes études** : <http://ub-link.u-bourgogne.fr/financer-mes-etudes.html>

Le CROUS de Dijon vous accueille :

A DIJON

Accueil étudiant (DSE, service social, emploi...)

6b rue Recteur Marcel Bouchard – 21000 Dijon

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Accueil logement

Pavillon Bossuet – Résidence Montmuzard

8 avenue Alain Savary – 21000 Dijon

Ouvert 24h/24 et 7j/7

INFORMATIONS : <https://www.crous-bfc.fr/contacts/>

ACCOMPAGNEMENT HANDICAP

Pôle Formation et Vie Universitaire – Service aux Étudiants

Maison de l'Université Esplanade Érasme

Téléphone : 03-80-39-69-49

Mail : mission.handicap@u-bourgogne.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 09h à 12h15 et de 13h45 à 17h

INFORMATIONS : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiant-handicape>

SPORT ET CULTURE

• **SPORT (SUAPS)** : Vous trouverez sur le site des informations sur la pratique sportive à l'uB. Le SUAPS propose plus de 50 activités sportives gratuites.

INFORMATIONS : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/faire-du-sport>

• **CULTURE** : Pour connaître l'offre culturelle de l'uB. Consultez : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/sortir#undefined>

COMMISSION SOLIDARITÉ

Si vous êtes étudiant(e) de l'uB en situation de précarité, si vous avez des difficultés, vous pouvez trouver de l'aide au Centre de Solidarité (titres de transports, accès au logement, vêtements, couvertures, matériel informatique, recherche de jobs étudiants, démarches administratives, titres de séjour...).

Contact : accueil.solidarite@u-bourgogne.fr – Maison de l'étudiant – R01 Esplanade Érasme (à côté de l'Atheneum), Tel : 07 64 74 05 37 ; <https://ub-link.u-bourgogne.fr/commission-solidarite>

LISTES DES PRINCIPAUX SIGNES UTILISÉS DANS LES DOCUMENTS OFFICIELS

ABI : absence injustifiée
ABJ : absence justifiée
ADM : admis
AJ : ajourné
AJAC : ajourné mais autorisé à composer dans l'année supérieure
AJPA : ajourné mais potentiellement AJAC
C2i : certificat Informatique et Internet
CA : conseil d'administration
CAC : conseil académique
CC : contrôle continu
CCI : contrôle continu intégral
CFVU : Commission de la formation et de la vie universitaire
CLES : certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur
CFOAD : centre de formation ouverte et à distance
CM : cours magistral
CT : contrôle terminal
D : doctorat
DEF : défaillant
ECTS : *european credits transfer system* ^{LEP}_{SEP}
ENT : Espace Numérique de Travail
ER : Enseignement Recherche
FLE : Français Langue Étrangère
L : licence
LAS : Licence à Accès Santé
LLCER : Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales
LEA : Langues Étrangères Appliquées
LVA : Langue Vivante Approfondissement
LVI : Langue Vivante Initiation
M : master
M3C : modalités de contrôle des connaissances et des compétences
MMOPK : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie
TD : travaux dirigés
TP : travaux pratiques
UE : unité d'enseignement
U.F.R. : Unité de Formation et de Recherche (le Département d'espagnol est une composante de l'U.F.R. de Langues et Communication).
VA : validation d'acquis
VAE : validation des acquis de l'expérience
VAP : validation des acquis professionnels

**Toute l'équipe administrative et
pédagogique
de la Licence LLCER Allemand
a à cœur la réussite de chacun.e.
Nous vous souhaitons une excellente
année d'études !**